

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° SQ-908-03

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 5 avril 2016, a adopté le règlement n° **SQ-908-03**, intitulé : « **Circulation des camions et des véhicules-outils** ».

La Municipalité a reçu le 2 mai 2016, l'approbation requise par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, direction Laurentides-Lanaudière à l'effet que le règlement n° SQ-908-03 est approuvé, et ce, en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24.2).

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 9^e jour
du mois de mai de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier